

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents 2025-2026



Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

À notre école

L'école Côte-du-Nord est un établissement primaire situé en milieu urbain, accueillant 431 élèves. Elle se distingue par sa grande diversité culturelle et linguistique : environ 27 % des élèves sont allophones et 60 % sont issus de l'immigration, dont plusieurs fréquentent pour la première fois le système scolaire québécois.

L'indice de défavorisation est élevé (IMSE 8, SFR 9), ce qui guide nos actions pour offrir un milieu inclusif et bienveillant. Nos valeurs: respect, ouverture, bienveillance et engagement orientent toutes nos interventions.

La collaboration avec les parents et la communauté est essentielle. Ensemble, nous travaillons à offrir un environnement sécuritaire et stimulant où chaque élève peut s'épanouir.

Portrait de situation

Afin de mieux comprendre le climat scolaire, nous avons recueilli des données à l'aide du questionnaire QSVE-R, de la plateforme Evio-Optania, des notes du personnel et du service de garde. Un comité représentatif analyse ces informations pour améliorer la sécurité et le bien-être de tous les élèves, incluant ceux du service de garde.

Forces et vulnérabilités du climat scolaire

Les élèves se sentent majoritairement en sécurité à l'école et entretiennent de bonnes relations avec les enseignants. Ils demandent de l'aide, surtout à leurs parents, lorsqu'ils vivent des situations de violence. Le personnel scolaire est engagé, soutenu et valorise les comportements positifs.

Cependant, certains défis demeurent. La cour de récréation est identifiée comme un lieu à risque, et la violence verbale entre élèves reste présente. Des malentendus liés au langage non verbal peuvent survenir, et les élèves ne rapportent pas toujours les situations vécues. Il est aussi nécessaire de clarifier les démarches d'intervention et d'offrir davantage de formation en résolution de conflits.

Priorités

1. Diminuer de 8% le nombre d'élèves rapportant avoir été insultés ou traités de nom souvent ou très souvent d'ici juin 2026.

2. Augmenter à 75% le sentiment d'être traité également en sensibilisant l'ensemble des élèves de l'école à l'acceptation de la différence d'ici juin 2026.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

L'école agit rapidement lors d'événements de violence à caractère sexuel (VACS) ou liés à l'origine culturelle : une rencontre d'urgence est tenue et le plan de lutte est remis aux parents concernés. Des étapes d'intervention sont déjà en place. À Côte-du-Nord, la diversité culturelle est une richesse, mais elle peut aussi entraîner des conflits ou des incompréhensions, notamment liées à la religion. Nos deux priorités sont de sensibiliser les élèves à un développement psychosexuel sain (intimité, sécurité, égalité) et de promouvoir la diversité et l'inclusion auprès de tous.

Conflit

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Nos moyens

Afin de réduire de 8 % le nombre d'élèves rapportant des insultes fréquentes et d'augmenter à 75 % le sentiment d'équité d'ici juin 2026, l'école met en œuvre plusieurs actions ciblées.

Les élèves sont sensibilisés à l'acceptation des différences par des ateliers, des activités thématiques et des interventions en classe. Le programme CCQ, les formations sur la diversité ainsi que l'implication de partenaires comme l'ADPEC soutiennent ces efforts. Des mesures de sécurité sont aussi en place pour contrer la violence à caractère sexuel (VACS), incluant la formation du personnel, la surveillance active, et la protection de la confidentialité lors des interventions.

Une charte de mesures éducatives et des démarches d'intervention claires seront élaboré au courant de l'année scolaire par le comité de vie scolaire positive et seront diffusées à l'ensemble de la communauté scolaire afin d'assurer une cohérence dans les interventions.

Des services de soutien (TES) sont en place, et la surveillance est renforcée dans les lieux clés. Les nouveaux membres du personnel suivent une formation obligatoire du MEQ.

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

-Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

-L'école veille à la confidentialité lors des interventions : les discussions se font dans des lieux appropriés, l'identité des personnes qui dénoncent est protégée, et les messages sont transmis discrètement. Les noms ne sont pas mentionnés sur les émetteurs-récepteurs. En cas d'abus sexuel, un signalement à la DPJ est obligatoire. Les interprètes mandatés respectent aussi les règles de confidentialité.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

Les parents jouent un rôle clé dans l'amélioration du climat scolaire. En faisant équipe avec l'école, ils contribuent à la recherche de solutions et au soutien de leur enfant, tant à la maison qu'à l'école. La collaboration et la solidarité, même en période de difficulté, permettent d'atteindre des résolutions satisfaisantes pour tous. Un dialogue constant favorise une compréhension commune des situations vécues. L'implication des parents dans les activités scolaires, leur participation aux formations offertes par nos partenaires, et l'accès à des ressources comme Alloprof ou l'Institut des troubles d'apprentissage renforcent ce partenariat. Au besoin, un service d'interprétation est offert pour faciliter la communication. Ensemble, école et famille créent un environnement positif et sécuritaire pour chaque élève.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées :

Une fois la situation sécurisée par le premier intervenant, le deuxième intervenant (T.E.S., technicienne au service de garde ou direction) prend en charge le suivi. Il rassure les victimes, recueille les informations nécessaires, communique avec les parents et planifie les actions à mettre en place avec l'équipe (conséquences, mesures d'aide, plan de sécurité). Il organise les rencontres de suivi, informe le personnel concerné, et assure une régulation continue des interventions. En cas de violence ou d'intimidation, le protocole est enclenché selon les données recueillies. Une postvention est également réalisée pour soutenir le retour à un climat harmonieux.

Sanctions possibles

Chaque situation est analysée avec soin afin de déterminer une sanction logique, éducative et adaptée à la gravité, la fréquence et les circonstances de l'acte. L'objectif est de favoriser les apprentissages sociaux et émotionnels tout en responsabilisant l'élève. Les sanctions peuvent inclure : des gestes réparateurs, un contrat d'engagement, la reprise de temps, le retrait du groupe, le remboursement ou le remplacement de matériel, une réflexion écrite, un travail de recherche, des travaux d'intérêt général, le retrait de privilèges ou d'activités, une rencontre avec le policier-éducateur, une suspension interne ou externe, ou encore l'implication des services spécialisés (TES, psychoéducatrice, sexologue, etc.).

Dans les cas de violence à caractère sexuel, une approche éducative est privilégiée, notamment pour les enfants de moins de 12 ans, qui ne sont pas considérés comme des agresseurs sur le plan légal. Le recours à des ressources spécialisées (ex. : Fondation Marie-Vincent, CISSS/CIUSSS) peut aider à déterminer les interventions les plus appropriées.

Mesures de soutien et d'encadrement

Lorsqu'un incident est constaté, des mesures adaptées sont mises en place pour soutenir chaque personne impliquée.

- **Pour la victime** : L'élève est rassuré et encouragé à dénoncer. Un plan de sécurité est établi, un suivi personnalisé (2-1-1) est assuré. Selon les besoins, des références vers des services spécialisés (ex. : CISSSO, Fondation Marie-Vincent) sont proposées, en collaboration avec les parents.
- **Pour l'instigateur** : L'élève est amené à réfléchir à ses gestes, à poser des actions réparatrices et à vivre des conséquences éducatives. Un suivi individualisé est mis en place, incluant l'intervention des services TES et, au besoin, un protocole adapté. L'éducation à la sexualité ou à la diversité peut être intégrée selon le contexte, toujours en collaboration avec les parents.
- **Pour les témoins** : L'élève est reconnu et rassuré, son rôle actif est valorisé, et la discrétion est encouragée. Un plan de sécurité peut être mis en place, et des références vers des services externes sont possibles si nécessaire.

Ces mesures visent à soutenir les élèves, prévenir la répétition des gestes et favoriser un climat scolaire respectueux et sécuritaire.

Suivi

Chaque signalement ou plainte fait l'objet d'un suivi rigoureux et structuré. Une première communication verbale est rapidement établie avec les parents des élèves concernés. Un suivi personnalisé (modèle 2-1-1) est effectué auprès des élèves impliqués, et les parents sont informés à chaque étape de la prise en charge. Le personnel concerné est également mis au courant des démarches. La version complète du plan de lutte de l'école est partagée, et une rétroaction est donnée à la personne ayant fait le signalement. Les événements sont consignés pour déclaration au Centre de services scolaire. En cas de violence à caractère sexuel ou liée à l'origine ethnique, des ressources spécialisées peuvent être proposées, et une attention particulière est portée à la manière de communiquer avec les familles, en utilisant un langage neutre et respectueux. Un service d'interprétation est offert au besoin.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement
ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

1. Communiquer avec l'enseignant(e) de votre enfant. Son adresse courriel est disponible sur notre site web.
2. Communiquer avec nos TES par courriel aux adresses suivantes: antoine.pelletier@csspo.gouv.qc.ca ou melissa.taillefer@csspo.gouv.qc.ca
3. Communiquer avec la direction ou la direction adjointe de l'école: chantal.labelle@csspo.gouv.qc.ca ou Vincent.Giroux@csspo.gouv.qc.ca

Pour porter plainte: En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction: **Chantal Labelle**

chantal.labelle@csspo.gouv.qc.ca

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Vincent Giroux, directeur adjoint

Vincent.giroux@csspo.gouv.qc.ca

Antoine Pelletier, TES

antoine.pelletier@csspo.gouv.qc.ca

CSSPO

Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Ligne Parents

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

CISSEO

811 option 2

cisss-outaouais.gouv.qc.ca

CAVAC

Centre d'aide aux
victimes d'actes
criminelles

1 800 331-2311

www.cavac.qc.ca

CIASF

Centre
d'intervention
en abus
sexuels pour
la famille

819 595-1905

www.ciasf.org

Commission des
services juridiques

1-800-842-2213

www.csj.qc.ca

Directeur de la
protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou

819-776-6060

École Côte-du-Nord

(819) 771-9773